Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt sept Septembre mil huit cent trente un, à neuf heures du Matin

Acte de Mariage de Antoine Perrin, âgé de vingt neuf ans, né à Pegeres département de Var, le vingt sept Juillet mil huit cent trente un, fils de Jean Clement Perrin et de Marie Vivent, profession de Cultivateur, domicilié à La Garde, département de Var, et de Marie Anne Bonnet, fille de Jean Antoine Bonnet et de Marie Anne Bonnet, profession de Cultivateur, domicilié à La Garde, département de Var, d'une part.

N.° 19

Perrin antoine marié à Bonifay marie anne

Et de Mademoiselle Marie Anne Bonifay, âgée de trente ans, née à Lagas département des Bouches du Rhône, le vingt sept du mois de Juillet mil huit cent cinq, domiciliée à La Garde, département du Var, fille majeure de Jean Antoine Bonifay, profession de Cultivateur, domicilié à La Garde, département du Var, et de Marie Anne Bonnet, d'une part.

Les actes préliminaires sont les publications faites les quatre dimanches consécutifs, les huit, quinze, vingt et vingt sept du mois de Juillet dernier, et les actes de notorieté, en date du vingt huit Septembre courant, Mois Vendémiaire, de l'an onze, qui ont été reçus par le Maire de la Commune de La Garde, et le notaire soussigné, dont les affiches des publications ont été affichées, les dimanches susdits, huit, quinze, vingt et vingt sept du mois de Juillet dernier, et les actes de notorieté ne présentent aucun empêchement ni opposition au mariage, dans le terme de la loi; et le notaire soussigné a reçu les actes de naissance des parties contractantes, portant que les dits nommés sont nés aux lieux et aux époques ci dessus désignés. Il est également par les actes de décès des père et mère des parties contractantes, les décès du père et de la mère de la fille, et du père de l'époux, et les actes de notorieté, que les dits actes de naissance, et de décès, sont inscrits sur les registres de l'état civil, et que les parties ont leur domicile, et celui de leurs parents, dans le ressort de la Commune de La Garde, et que le dit mariage a été publié, tant en la Commune de La Garde, que dans celle de Toulon